



Communiqué de presse

12 octobre 2012

La CPE-E approfondit la discussion sur la pétition « Droit sans frontières »

La Commission reconnaît l'importance des enjeux liés aux entreprises et aux droits humains

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a décidé de poursuivre le débat autour de la pétition « Droit sans frontières » par le biais d'auditions. «Droit sans frontières » salue cette approche qui montre que la commission a reconnu la nécessité d'approfondir l'analyse et la discussion dans le domaine des droits humains et des entreprises.

En juin, l'alliance « Droit sans frontières » a déposé une pétition avec 135'285 signatures. La pétition demande au Conseil fédéral et au Parlement d'introduire de nouvelles dispositions légales afin que les multinationales domiciliées en Suisse aient l'obligation de respecter les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde et que les victimes d'éventuelles violations puissent demander réparation en Suisse. Les entreprises suisses sont régulièrement impliquées dans des violations des droits humains et de l'environnement dans leur chaîne de production. Ces cas montrent que les mesures volontaires des entreprises ne suffisent pas à empêcher la violation des droits fondamentaux.

Aujourd'hui, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a traité la pétition mais a reporté son vote. Selon un communiqué de presse de la CPE-E « eu égard au poids de cette dernière [la pétition], et à la complexité du sujet », elle a décidé de mener une discussion plus approfondie sur ce sujet. A cette fin des auditions seront menées. « Droit sans frontières » salue le fait que la commission a reconnu l'importance de la revendication demandant des règles contraignantes pour les multinationales suisses. Ceci est également manifesté par le délai de traitement très court de la pétition qui a été déposée il y a moins de quatre mois.

« Droit sans frontières » demande aux commissions et au parlement d'adopter les revendications de la pétition, afin que des mesures de mise en œuvre concrètes puissent être adoptées rapidement. Il faut enfin faire cesser les pratiques de double-standards. Le respect des droits humains, aussi dans le cadre des activités des entreprises à l'étranger, doit devenir une condition obligatoire et non négociable.

L'alliance « Droit sans frontières » regroupe plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations de femmes, d'actionnaires et d'environnement, syndicats et groupements d'Eglise. Vous trouverez des informations complémentaires sur www.droitsansfrontieres.ch